

INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

PARCOURS ACCOMPAGNANTS DES PERSONNES AVEC UN TSA

PRÉSENTATION

Le parcours Licence Professionnelle « *Accompagnants de personnes avec un TSA* » forme au métier d'accompagnant-e de personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

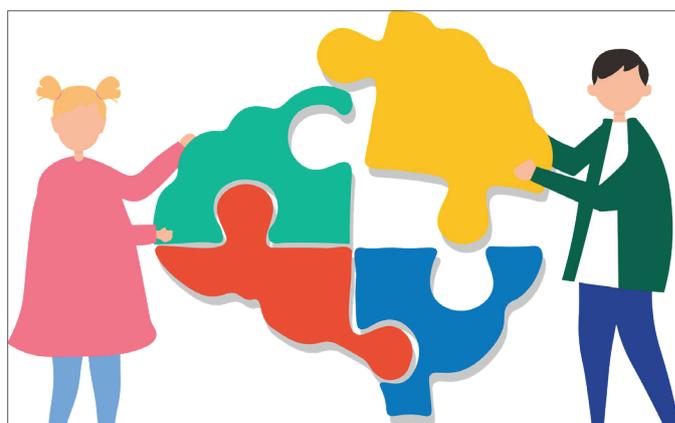
Outre une solide connaissance théorique du Trouble du Spectre de l'Autisme, la Licence Professionnelle met l'accent sur l'expérience pratique, cela en se référant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé. Les diplômé-e-s de ce parcours proposent ainsi un accompagnement adapté et spécifique aux personnes avec un TSA, de l'enfant à l'adulte vieillissant, et ce dans tous leurs lieux de vie.

La licence professionnelle a pour objectif d'apporter aux étudiant-e-s un socle de connaissances solides basées sur les recommandations de diagnostic et d'évaluation publiées par la Haute Autorité de Santé. La formation garantit une connaissance des pratiques visant à promouvoir la qualité de vie des personnes avec TSA, de faciliter leurs apprentissages cognitifs et sociaux, ainsi que de leur permettre d'acquérir une autonomie suffisante dans les actes de la vie quotidienne. En outre, cette formation offre une connaissance des outils facilitant le quotidien des structures et le mieux-être du professionnel.

LES ATOUTS

Cette formation permet d'offrir aux étudiant-e-s des aptitudes pratiques, de les rendre opérationnel-le-s sur le terrain et d'accéder ainsi rapidement au marché du travail.

Les stages et le projet tutoré permettent aux étudiant-e-s de mobiliser les différentes connaissances et compétences acquises au cours de la formation, de développer leur analyse des pratiques et des fonctionnements afin d'élaborer et formuler un projet professionnel spécifique



CANDIDATER

Niveau d'admission: Bac +2

- ▶ Licence 2 en Psychologie
- ▶ DUT Carrières sociales
- ▶ BTS Sanitaire et Social
- ▶ Diplôme d'état d'éducateur spécialisé, éducateur jeune enfant, moniteur éducateur, etc.

Le dépôt des candidatures s'effectue sur eCANDIDAT :

<https://ecandidat.univ-tlse2.fr>



“ LES ENSEIGNEMENTS

La LP offre aux étudiants un socle de connaissances solides et actuelles sur le Trouble du Spectre de l'Autisme.

Aux UE théoriques viennent s'ajouter deux UE stages et une UE de projet tuteuré permettant aux étudiant-e-s de mettre en pratique leurs connaissances théoriques, situer leur rôle et leur mission en tant que futur-e-s accompagnant-e-s.

Premier semestre ECTS HEURES

Manifestations tout au long de la vie	8	60
De l'évaluation à la compréhension des besoins	6	40
Parcours de vie : lieux et droits	5	30
Anglais	4	25
Stage découverte (100H)	7	15

Second semestre ECTS HEURES

Stage d'approfondissement (200h)	7	15
Analyses de pratiques	7	25
Le métier d'accompagnant	6	50
Projet personnalisé d'intervention : enfant, adolescent	5	40
Projet personnalisé d'intervention : adulte	5	40

Le projet tuteuré fait l'objet de 25h d'encadrement qui combinent des séances de méthodologie et des séances-ressources. Ce projet mobilise l'ensemble des connaissances théoriques acquises durant l'année de la Licence Professionnelle. La mise en perspective de ces connaissances avec l'expérience de stage permettra d'identifier une problématique en lien avec l'accompagnement de la personne avec TSA. Le projet permet à l'étudiant-e, sur la base d'un travail individuel, donnant lieu à un mémoire et une soutenance orale, d'aller plus loin dans l'analyse des pratiques et des fonctionnements afin de pouvoir élaborer et formuler un projet professionnel spécifique (choix de population : enfants, adolescent-e-s, adultes ; lieux d'intervention : domicile, école ou entreprise, institutions spécialisées, etc.).

📁 ET APRÈS ?

Type emplois accessibles

Les diplômé-e-s pourront prétendre à des postes d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (cadre B dans un établissement médico-éducatif), il-elle-s pourront ainsi occuper des postes soit de moniteur-trice-éducateur-trice, soit plus fréquemment des postes d'éducateur-trice spécialisé-e au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux. Il-elle-s pourront également exercer le métier d'accompagnant-e éducatif-ve et social-e à domicile, à l'école et en entreprise, ou encore le métier de coach accompagnant-e (à titre libéral).

► Pour en savoir plus sur les possibilités d'insertion :

— Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : scuio-ip@univ-tlse2.fr

📋 STAGES ET PROJET

Les étudiant-e-s auront à effectuer deux stages obligatoires :

- Un stage de découverte de 100h minimum au cours du 1^{er} semestre
- Un stage d'approfondissement de 200h minimum au cours du 2^e semestre.

L'organisation de ces stages est adaptée aux contraintes des étudiant-e-s et peut donc être envisagée de façon continue ou discontinue sur les semestres 1 et 2. Ces stages pourront être réalisés dans les différents lieux de vie des personnes avec TSA. Les lieux de stage devront faire l'objet d'une validation par le conseil de perfectionnement qui retiendra a minima deux critères :

- Le lieu de stage devra s'inscrire dans un accompagnement pluri disciplinaire
- Le lieu de stage devra respecter les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Pour chaque stage, 15h de supervision permettront aux étudiant-e-s d'exprimer leur expérience de stage, leurs questionnements, les problèmes rencontrés afin de procéder à leur analyse, et de proposer des solutions. Une attention particulière sera portée à l'éthique et la déontologie de l'accompagnement.

Secteurs principaux d'activités

Les professionnel-le-s travaillent dans des services de soins et d'éducation spécialisés pour les enfants, adolescent-e-s et adultes avec troubles graves du développement, tels que les services de pédopsychiatrie, les Centres Médico- Psychologiques (CMP), les CATPP, les Etablissements médico-éducatifs (IME, IMPRo), les CAMSP, les SESSAD, les Maisons d'Accueil Spécialisé, les Foyers d'Accueil Médicalisé, les ESAT. Il-elle-s peuvent aussi exercer au sein d'associations de parents d'enfants avec autisme et directement dans les familles ; ou encore exercer les activités d'auxiliaire de vie scolaire (AESH) au sein des écoles, collèges gérés par l'Education Nationale. De même, cette formation répond aux besoins des familles qui souhaitent employer des accompagnant-e-s spécialisé-e-s, soit au sein de leurs associations comme salarié-e-s, soit comme employé-e-s à domicile.

